

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3454**

commune (s) :

objet : Animation et capitalisation de thématiques issues du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3454**

objet :	Animation et capitalisation de thématiques issues du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2011-2558 du 17 octobre 2011, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé un avenant 2011/2014 au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération. Cet avenant prévoit de développer un certain nombre de démarches d'agglomération et de renforcer les coopérations opérationnelles entre communes et institutions signataires sur des thèmes tels que l'expression et la participation des habitants, le développement culturel et éducatif de la population, la gestion de proximité, l'action en direction des jeunes.

Une mission d'assistance est donc indispensable pour aider à capitaliser et diffuser les actions existantes, définir le contenu des actions nouvelles, préciser les thèmes de coopérations entre acteurs et organiser les instances de partenariat adéquates, effectuer des états des lieux et des bilans, etc.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'animation et la capitalisation de thématiques issues du CUCS dans l'agglomération lyonnaise.

Cette étude fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 juin 2012, a classé les offres et choisi celle de Développement et humanisme pour le marché à bons de commande d'une durée ferme d'une année reconductible 3 fois une année et d'un montant annuel minimum de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC et maximum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC, soit pour la durée totale du marché un montant minimum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la mission animation et capitalisation de thématiques issues du contrat urbain de cohésion sociale dans l'agglomération lyonnaise et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Développement et humanisme, pour un montant annuel minimum de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC et maximum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC, soit pour la durée totale du marché un montant minimum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

2° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 617 400 - fonction 824 - opération n° 0P17O2297.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.